



CANTON

d

NOTA. MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes, et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur impérial. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

AN 1856.

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

Commune de St André de Cubzac

Arrondissement du Tribunal de 1.^{re} instance
de BORDEAUX.

Registre des Naissances.

Nous, Juge commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et paraphé le présent registre, contenant *vingt six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune de *St André de Cubzac* pendant l'an 1856.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1855.

J. M. J.

Du 2 Janvier 1856
n° 1



Marie Brise

Du deux Janvier mil huit cent
cinquante six, à deux heures du soir
C'est de naissance de Marie Brise
née hier à sept heures du soir, à saint
André de Lubzac, fille légitime de
Cyprien Brise, plâtrier âgé de trente un
ans et de Marguerite Guquet, sans
profession âgée de vingt-cinq ans, mariés
et habitant de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin, François Saureroche
ex militaire âgé de cinquante ans, second
témoin, Gabriel Fontier, bûcheron âgé de
cinquante ans, habitant de cette commune
Sur la réquisition et présentation à
moi faite par la dame Geneviève née Marie
Chambonnet, accouchée, et ont signé
après lecture. Constaté suivant l'avis par moi
Antoine Dalbac, maire de St André de Lubzac faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil de
cette commune Geneviève Saureroche

Gontier Dalbac

ère en
cile,
noms
riés,
a été
aura

pro
sexe

ision
ien ou
nicile,
ans ne

Du 7 Janvier 1856
n° 2
Jeanne Lafant

Du sept Janvier mil huit cent
cinquante six, à dix heures du matin
C'est de naissance de Jeanne Lafant, née
hier à une heure du soir, à Lubzac, dans
cette commune, fille légitime de Jean Lafant,
cultivateur âgé de trente cinq ans et de
Marguerite Signoret âgée de vingt ans,
mariés et habitant de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin, Jean Organt, cultivateur
âgé de vingt cinq ans, second témoin, Louis
Procard, cultivateur âgé de six vingt ans,
habitants de cette commune

Sur la réquisition à moi faite par le
père de l'enfant, et ont, après lecture,
déclaré ne savoir signer
Constaté suivant l'avis par moi, Antoine
Dalbac, maire de St André de Lubzac,
faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil

Dalbac

Du 16 Janvier 1856 Six à quatre heures du soir.

Acte de naissance de Jacques Girard
dans cette commune, fils légitime de
Girard, menuisier âgé de vingt-huit ans
de Marie et leur eun, eunty, âgé de
vingt-huit ans, mariés et habitant de cette
commune et de sexe d'homme. De cette
reconnu et de sexe d'homme. De cette
Jacques Charron, instituteur communal
âgé de trente-cinq ans, second témoin
d'ant, habitant de cette commune.
Sur la requête un a été faite par le
père de l'enfant, et ont, après lecture,
lecteur, a été signée après lecture,
qui a déclaré ne savoir signer.
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Dalgas, maire de St André de Gutzg, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Charron
Dalgas
Hollant

Du 27 Janvier 1856
N° 4
Jean Viané

Du 27 Janvier 1856 Six à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Jean Viané, né ce
jour, à midi, à Comblanchette dans cette commune,
fils légitime de Pierre Viané, cultivateur âgé
de vingt-cinq ans et de Elisabeth Bernier, sans
profession âgée de vingt-trois ans, mariés et
habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Etienne Jaurès, cultivateur
âgé de trente-six ans, second témoin Jean
Dulivator âgé de trente-huit ans, habitant
de cette commune.
Sur la requête un a été faite par le père
de l'enfant et a été signée après lecture, et
le témoin Jaurès, sur le témoin Viané
qui a déclaré ne savoir signer.
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Dalgas, maire de St André de Gutzg, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jaurès
Viané
Dalgas

Du 28 Janvier 1856
N° 8



Marie Jurot

Du 28 Janvier 1856 Six à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Marie Jurot, née ce jour
à quatre heures du matin à Gutzg, fille légitime de
cette commune, fille légitime de Jean Jurot,
carrier âgé de trente-quatre ans et de Marie
Piquet, sans profession âgée de trente-cinq
ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Martin, faiseur
d'araires âgé de trente-huit ans, second
témoin Raymond Seurin, cultivateur âgé
de trente-cinq ans, habitant de cette commune.
Sur la requête un a été faite par le père de
l'enfant. Et ont, après lecture, déclaré
ne savoir signer.
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Dalgas, maire de St André de Gutzg, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalgas

Du 30 Janvier 1856
N° 6
Sauront Elvior

Du 30 Janvier 1856 Six à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Sauront Elvior, né ce
jour, à midi, à Comblanchette dans cette commune,
fils légitime de Jean Elvior, cultivateur âgé
de vingt-trois ans et de Marie Bonand,
cultivatrice âgée de vingt-quatre ans, mariés
et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Etienne Bonand, cultivateur
âgé de trente-trois ans, second témoin Jean
Blazet, cultivateur âgé de vingt-sept ans,
habitants de cette commune.
Sur la déclaration a été faite par le père
de l'enfant. Et ont, après lecture, déclaré
ne savoir signer.
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Dalgas, maire de St André de Gutzg, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalgas

Du 2 février 1856
n° 7
Marie Segas

Du deux février mil huit cent cinquante six, à cinq heures du soir.
Acte de naissance de Marie Degas née à ce jour heures du soir, 3^e Canton de Lutzgac, fille légitime de Pierre Degas, teneur de livres âgé de trente-cinq ans et de femme Barbara et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Le premier témoin français Sausseroches, un militaire âgé de cinquante ans, second témoin Gabriel Poirier, habitant âgé de cinquante ans habitant de cette commune.
Sur la réquisition a été faite par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture l'acte de naissance la loi par moi, Etienne Dalge, maire de ce Canton de Lutzgac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sausseroches
Degas Pierre père
Poirier Gabriel

Du 3 février
1856 - n° 8
Marie Berard

Du trois février mil huit cent cinquante six, à dix heures du matin.
Acte de naissance de Marie Berard née à quatre heures du matin, à Sarmothé, dans cette commune, fille légitime de Pierre Berard cultivateur âgé de vingt-cinq ans et de femme Estime, cultivateur âgé de vingt ans, mariés habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Le premier témoin Jean Raboulet, cultivateur âgé de quarant-neuf ans, second témoin Pierre Berard, domestique âgé de quarante ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation a été faite par le père de l'enfant et ont signé après lecture l'acte de naissance la loi par moi, Etienne Dalge, maire de ce Canton de Lutzgac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Raboulet Berard
Berard

Du 12 février
1856 - n° 9



Du douze février mil huit cent cinquante six, à dix heures du matin.
Acte de naissance d'Albert Pierre Joseph Jules Sautour né à ce jour à deux heures du soir à la Causse dans cette commune, fils légitime de Monsieur Jules Jean Sautour, négociant âgé de trente quatre ans et de dame Evélina Sautour sans profession âgée de vingt-un ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Albert Pierre Joseph Jules Sautour

Le premier témoin Jean Louis Sausseroches, un militaire âgé de cinquante ans, second témoin Raymond Gerber, garde champêtre âgé de quarante six ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation a été faite par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture l'acte de naissance la loi par moi, Etienne Dalge, maire de ce Canton de Lutzgac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sausseroches
Dalge
Gerber

Du 14 février
1856 - n° 10
Elvire Neussere

Elvire Neussere

Du quatorze février mil huit cent cinquante six, à dix heures du matin.
Acte de naissance de Elvire Neussere née à ce jour à deux heures du matin à Lutzgac dans cette commune, fille légitime de Claude Neussere, cultivateur âgé de vingt-neuf ans et de Marguerite Fontaine âgée de vingt-un ans, mariés habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Le premier témoin Pierre Orgeux, cultivateur âgé de quarante-cinq ans, second témoin Pierre Neussere, sieur de Long, âgé de vingt-huit ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation a été faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.

Orgeux
Neussere
Dalge

du 29 février 1856
N° 11
Melanie Sachau

Du vingt-neuf février mil huit cent cinquante six, à neuf heures du matin, a été de naissance de Melanie Sachau, née ce jour à une heure du matin, à St André de Cuba, fille légitime de François Sachau charpentier âgé de vingt quatre ans et de Catherine Mallard, sans profession, âgée de vingt six ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Antoine Bombré, âgé de cinquante six ans, second témoin Joseph Lequelles, clerc d'âge de quarante ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture.

Lu et l'acte a été lu par moi, Antoine Dalgas, maire de St André de Cuba, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Lachapelle Père
Pulgar

du 5 mars 1856
N° 13



Jean Forestier

Du cinq mars mil huit cent cinquante six, à deux heures du soir, a été de naissance de Jean Forestier, né ce jour à huit heures et demie du soir à St André de Cuba, fils légitime de Jean Forestier, teneur d'âge de trente ans et d'Anne Cro, fille légitime âgée de vingt sept ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin François Sausseroch, ex militaire âgé de cinquante ans, second témoin Gabriel Gentier, Sabotier âgé de cinquante un ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture et l'exception du père qui a déclaré ne savoir le faire.

Lu et l'acte a été lu par moi, Antoine Dalgas, maire de St André de Cuba, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sausseroch Gentier
Pulgar

du 7 mars 1856
N° 14
Marie Bonnie
Ceyron

Du sept mars mil huit cent cinquante six à quatre heures du soir, a été de naissance de Marie Bonnie Ceyron, née ce jour à onze heures du soir, à St André de Cuba, fille légitime de Marie Ceyron, porrigueur âgé de trente sept ans, et de Marie Scion, sans profession, âgée de vingt huit ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin François Sausseroch, ex militaire âgé de cinquante ans, second témoin Gabriel Gentier, Sabotier âgé de cinquante un ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture.

Lu et l'acte a été lu par moi, Antoine Dalgas, maire de St André de Cuba, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sausseroch Gentier
Ceyron Père
Pulgar

du 8 mars 1856
N° 12
Jacqueline Girard

Du huit mars mil huit cent cinquante six, à huit heures du matin, a été de naissance de Jacqueline Girard, née ce jour à une heure du matin à Cuba, fille légitime de Joseph Girard, cultivateur âgé de vingt huit ans et de Marguerite Delors, âgée de vingt quatre ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Etienne Girard, cultivateur âgé de trente six ans, second témoin Bombré, cultivateur, âgé de trente sept ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture.

Lu et l'acte a été lu par moi, Antoine Dalgas, maire de St André de Cuba, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Pulgar

Du 7^{me} mars 1856
 N^o 15
 Pierre Girault

Du sept mars mil huit cent cinquante
 six à quatre heures et demie du soir
 Cote de naissance de Elionne Girault
 ce jour à trois heures du matin dans
 dans cette commune, fille légitime de
 Girault, cultivateur âgé de trente ans
 et de femme Savinon, cultivateur âgé de
 de vingt six ans, mariés et habitant de cette
 de sexe de l'enfant a été reconnue être
 premier témoin Claude Sicut cultivateur
 âgé de quarante ans, second témoin
 Sicut cultivateur âgé de cinquante ans,
 habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à moi faite
 par le père de l'enfant. Et ont, après lecture
 de l'acte de naissance, déclaré et signé
 Constatae Suisant celui par moi Antoine
 Dalge, maire de St André de Lubzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Du 11 mars 1856
 N^o 17

Du onze mars mil huit cent cinquante
 six à cinq heures du soir
 Cote de naissance de Marie Rivade née
 Rivade à neuf heures du soir à Saragou dans
 cette commune, fille légitime de Bernard
 Rivade, cultivateur âgé de vingt quatre ans,
 et de femme Mellier, cultivateur âgé de
 de vingt ans, mariés et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Jean Mellier, cultivateur
 âgé de cinquante ans, second témoin Jean
 Poursicq, cultivateur âgé de vingt cinq
 ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à moi faite
 par le père de l'enfant. Et ont, après lecture,
 déclaré et signé
 Constatae Suisant celui par moi Antoine
 Dalge, maire de St André de Lubzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.



Marie Rivade

Du 10 mars 1856
 N^o 16
 Catherine Guichard

Du dix mars mil huit cent cinquante
 six à huit heures du matin
 Cote de naissance de Catherine Guichard
 Guichard née à neuf heures du soir à Pèches dans
 dans cette commune, fille légitime de Jean
 Guichard, cultivateur âgé de trente trois
 ans et de femme Esteron, cultivateur âgé de
 de vingt sept ans, mariés et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Antoine Girard, cultivateur
 âgé de quarante six ans, second témoin
 Malgou, second de long âge de cinquante
 ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à moi faite
 par le père de l'enfant. Et ont, après
 lecture, déclaré et signé
 Constatae Suisant celui par moi Antoine
 Dalge, maire de St André de Lubzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Du 19 mars 1856
 N^o 18
 Marie Grolié

Du dix neuf mars mil huit cent cinquante
 six à dix heures du matin
 Cote de naissance de Marie Grolié née ce
 jour à huit heures du matin au château
 dans cette commune, fille légitime de
 Bertrand Grolié, cultivateur âgé de vingt
 cinq ans et de femme Manon, cultivateur
 âgé de vingt neuf ans, mariés et habitant
 de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Jacques Manon, cultivateur
 âgé de soixante deux ans, second témoin
 Pierre Manon, cultivateur âgé de
 de trente deux ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à moi faite
 par le père de l'enfant. Et ont, après
 lecture, déclaré et signé
 Constatae Suisant celui par moi Antoine
 Dalge, maire de St André de Lubzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

15 Mars 1856
N° 99
Marie Coston

Deux heures, mil huit cent cinquante
Six à six heures du matin
Acte de naissance de Marie Coston
ce jour à six heures du matin au Secours
dans cette commune fille légitime de
dame Coston cultivateur âgé de vingt
huit ans et d'Agnes Bardacci, cultivateur
âgé de vingt huit ans, mariés et habitant
de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin Thomas Faugère, habitant
âgé de cinquante sept ans, second témoin
Jean Monod, ferronnier âgé de cinquante
ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
de l'acte suivant la loi par moi, Antoine
Dalgas, maire de St André de Calzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Faugère
Monod
Dalgas

15 Mars 1856
N° 99
Catherine Bourricaud

Deux heures, mil huit cent cinquante
Six à six heures du matin
Acte de naissance de Catherine Bourricaud
née le 7 Mars 1856, âgée de six ans, six mois
et six jours, cultivatrice âgée de vingt
ans et de Catherine Bourricaud, cultivateur
âgé de vingt ans, mariés et habitant de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin Jean Faugère, cultivateur
âgé de soixante six ans, second témoin
Thomas Faugère, cultivateur âgé de trente
ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ont signé
après lecture de l'acte, non les témoins
qui ont déclaré mes avoir besoin.
Antoine Dalgas, maire de St André de Calzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Bourricaud Jean
Dalgas

15 Mars 1856
N° 100
Marie Coston



Antoine Dalgas
Faugère
Monod

Deux heures, mil huit cent cinquante
Six à six heures et demie du matin
Acte de naissance de femme Coston née Coston
à Calzac, dans cette commune, fille
légitime de Jean Coston, cultivateur âgé de trente
deux ans et de femme Coston, cultivateur âgé
de trente trois ans, mariés et habitant de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin Jean Faugère, cultivateur, se
cond témoin Gabriel Fontion, habitant âgé de cinquante un
ans, habitant de cette commune.
Sur la déclaration et présentation à moi
faite par le père de l'enfant. Et ont signé
après lecture
de l'acte suivant la loi par moi, Antoine
Dalgas, maire de St André de Calzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Faugère
Monod
Dalgas

31 Mars 1856
N° 99
Maurice Duranthon

Antoine Dalgas
Faugère
Monod

Deux heures, mil huit cent cinquante
Six à neuf heures du matin
Acte de naissance de Maurice Duranthon
né le 7 Mars 1856, âgé de six heures du matin,
à St André de Calzac, fils légitime de Monsieur André
Duranthon, négociant âgé de trente cinq ans, et
de Madame Elizabeth Chidrean, sans profession,
âgée de vingt neuf ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Jean Monod, ferronnier âgé
de cinquante ans, second témoin, Thomas Faugère,
cultivateur âgé de cinquante sept ans, habitant
de cette commune.
Sur la requête et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
de l'acte suivant la loi par moi, Antoine
Dalgas, maire de St André de Calzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Faugère
Monod
Duranthon
Dalgas

Du 21 Mars 1856
N° 23
Marie Dutil

De trente un mars mil huit cent cinquante six à six heures du soir.
Acte de naissance de Marie Dutil née Capue à cinq heures du matin, dans cette commune, fille légitime de Jean Dutil, cultivateur âgé de vingt cinq ans et de Marie Bernier, cultivateur âgée de vingt deux ans, mariés et habitant de cette commune.
Premier témoin, Jacques Aniss, cultivateur âgé de quarante un ans, second témoin, Pierre Dugnat, cultivateur âgé de quarante six ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation a moi faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture et déclaration signés
Le state suivant la loi par moi, Antoine Dalge, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalge

De 9 avril 1856
N° 24
Pierre Soulas

De huit avril mil huit cent cinquante six à six heures du matin.
Acte de naissance de Pierre Soulas né avant hier à quatre heures du matin à St André de Cubzac, fils légitime de Jean Soulas, charbonnier âgé de trente ans et de Jeanne Ellem, dans profession âgée de trente ans, mariés et habitant de cette commune.
Premier témoin, Jean Louis Soulas, ancien militaire âgé de cinquante ans, second témoin, Gabriel Quintier, Saboteur âgé de cinquante un ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation a moi faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture et déclaration signés
Le state suivant la loi par moi, Antoine Dalge, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Soulas Jean Quintier Dalge

De 16 Avril 1856
N° 25



Jean Joseph Gabriel Charrier
Premier témoin, Jean Mandon, ferronnier âgé de cinquante ans, second témoin, Gabriel Quintier, Saboteur âgé de cinquante un ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation a moi faite par la dame épouse Marie Comellier, accouchée demeurant à St André de Cubzac. Et ont, après lecture et déclaration signés
Le state suivant la loi par moi, Antoine Dalge, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

De 18 Avril 1856
N° 26
Eugenie Nouguere

De dix huit avril mil huit cent cinquante six à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Eugenie Nouguere née hier à six heures du soir dans cette commune, fille légitime de Pierre Nouguere, cultivateur âgé de vingt quatre ans et de Catherine Berquin, cultivateur âgée de vingt ans, mariés et habitant de cette commune.
Premier témoin, Jean Pierre, cultivateur âgé de vingt huit ans, second témoin, Jacques Dugnat, cultivateur âgé de trente cinq ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation a moi faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture et déclaration signés
Le state suivant la loi par moi, Antoine Dalge, maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalge

Du 21 Avril 1836
 n° 27
 Jeanne Gillet

Du vingt-un avril mil huit cent cinquante six à huit heures du matin
 Cete de naissance de Jeanne Gillet
 avont lieu à huit heures du matin en l'eglise
 dans cette commune de fille legitime de
 Michel Gouffier parrain age de trent
 trois ans et de Julie Durand sans profes
 sion agee de vingt quatre ans, mariee et
 habitante de Bourdeaux, parrain et
 de sexe de l'enfant a été reconnu et reconnu
 Premier témoin françois Seuseroches
 militaire age de cinquante ans, second
 témoin Gabriel Genrier, sabbatier age
 de cinquante un ans, habitant de cette commune
 sur la requisition et presentation
 faite par le pere de l'enfant. Et ont signé
 apres lecture.

Complote suivant la loi par moi Antoine
 Dalpe, maire de St Andre de Cubzac, faisant
 les fonctions d'officier public et de l'etat civil

Sauseroche
 Gillet
 Gontier
 Dalpe

Du 24 Avril 1836
 n° 29

Mariane Cognat

Du vingt-huit avril mil huit cent
 cinquante six à cinq heures du soir
 Cete de naissance de Marianne Cognat
 née hier à deux heures du matin en l'eglise
 dans cette commune de fille legitime de
 Jean Cognat, tourneur age de quarante
 ans et de Marguerite Michaux, pailleur
 de chaises age de quarante deux ans,
 mariee et habitante de cette commune.
 L'enfant a été reconnu et reconnu
 Premier témoin Jean Cognat, charpentier
 age de quarante deux ans, second témoin
 Jacques Vilmet, tisserand age de cinquante
 six ans, habitant de cette commune.
 Sur la requisition et presentation
 faite par le pere de l'enfant. Et ont signé
 apres lecture de la requête par moi
 Antoine Dalpe, maire de St Andre de Cubzac, faisant
 les fonctions d'officier public et de l'etat civil

Sauseroche
 Cognat
 Vilmet
 Dalpe



Du 28 Avril 1836
 n° 35
 Joseph Jouin

Du vingt-un avril mil huit cent
 cinquante six à quatre heures du soir
 Cete de naissance de Joseph Jouin
 né à deux heures du soir de son pere
 de Culzac, fils legitime de Michel Jouin
 epoux de Marie Durand, sans profession
 agee de trente ans et de Marie
 Dupre, sans profession agee de vingt
 huit ans, mariee et habitante de cette commune.
 L'enfant a été reconnu et reconnu
 Premier témoin françois Seuseroches
 militaire age de cinquante ans, second
 témoin Gabriel Genrier, sabbatier age
 de cinquante un ans, habitant de cette commune
 sur la requisition et presentation
 faite par le pere de l'enfant. Et ont
 signé apres lecture.

Complote suivant la loi par moi Antoine
 Dalpe, maire de St Andre de Cubzac, faisant
 les fonctions d'officier public et de l'etat civil

Sauseroche
 Jouin
 Gontier
 Dalpe

Du 30 Avril 1836
 n° 32
 Médard Desage

Du trente avril mil huit cent cinquante
 six à neuf heures du matin
 Cete de naissance de Médard Desage
 né à deux heures du soir de son pere
 de Culzac, fils legitime de Jean
 Desage, propriétaire age de trente six
 ans et de Marie Coste, sans profession
 agee de vingt trois ans, mariee et habitante
 de cette commune.
 L'enfant a été reconnu et reconnu
 Premier témoin françois Seuseroches, ex
 militaire age de cinquante ans, second
 témoin Gabriel Genrier, sabbatier age
 de cinquante un ans, habitant de cette
 commune. Sur la requisition et presentation
 faite par le pere de l'enfant. Et ont
 signé apres lecture.

Complote suivant la loi par moi Antoine
 Dalpe, maire de St Andre de Cubzac, faisant
 les fonctions d'officier public et de l'etat civil

Sauseroche
 Desage
 Gontier
 Dalpe

Du 30 Avril 1856
n° 31
Catharina Donichina

Du dix septième mai mil huit cent cinquante six, à dix heures du matin. Acte de naissance de Catherine Donichina née ce jour à trois heures du matin à la Garosze, fille légitime de Jean Desreghes cultivateur âgé de trente cinq ans et de Catharina Delab, cultivateur âgé de trente quatre ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être d'un premier témoin français Louis Laigny cultivateur âgé de cinquante trois ans et par Pierre Saramet, cultivateur âgé de soixante deux ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à moi faite par le père de l'enfant, et ont signé après lecture constatée suivant la loi par moi, Antoine Salpe, maire de St André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

(Signature)
Salpe

Du 9 mai 1856
n° 32
Jean Louis Vige

Du neuf mai mil huit cent cinquante six, à dix heures du matin. Acte de naissance de Jean Louis Vige fils à six heures du matin à St André de Culzac, fils légitime de Jean Vige menuisier âgé de trente trois ans, et de Anne Vige, sans profession âgée de vingt trois ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être d'un premier témoin Jean Mendon, parvenu âgé de cinquante ans, second témoin Chamard Augere, cultivateur âgé de cinquante sept ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à moi faite par le père de l'enfant, et ont signé après lecture constatée suivant la loi par moi, Antoine Salpe, maire de St André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Vige Louis Mendon Augere
(Signature)
Salpe

Du 17 mai 1856
n° 33



Jean Georges Pecupertius

Du dix septième mai mil huit cent cinquante six, à neuf heures du matin. Acte de naissance de Jean Georges Pecupertius né ce jour à huit heures du matin, à St André de Culzac, fils légitime de Pierre Pecupertius menuisier âgé de vingt quatre ans et de Jeanne Elisabeth Conchine épouse, sans profession âgée de dix sept ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être d'un premier témoin français Sausveroch militaire âgé de cinquante un ans, second témoin Gabriel Fontorvalleur âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à moi faite par le père de l'enfant, et ont signé après lecture constatée suivant la loi par moi, Antoine Salpe, maire de St André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

(Signature)
Sausveroch Fontorvalleur Salpe

Du 24 mai 1856
n° 34
Jeanne Elisabeth Pirum

Du vingt quatre mai mil huit cent cinquante six, à cinq heures du matin. Acte de naissance de Jeanne Elisabeth Pirum née ce jour à sept heures du matin à St André de Culzac, fille légitime de Pierre Pirum, prestiditeur âgé de trente neuf ans et de Marie Lot, sans profession âgée de trente ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être d'un premier témoin Pierre Baptiste, prestiditeur âgé de trente neuf ans, second témoin Jean Marché, prestiditeur âgé de trente cinq ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à moi faite par le père de l'enfant, et ont signé après lecture constatée suivant la loi par moi, Antoine Salpe, maire de St André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

(Signature)
Salpe

Du 10^e Juin 1856
n° 35
Charles Louis

Du dix juin mil huit cent cinquante six
à neuf heures du matin
Acte de naissance d'Elisabeth Cassien
née hier à huit heures du matin à Saint
André de Cubzac, fille légitime de Jean
Cassien, jardinier, âgé de vingt trois ans
et de femme Guilhaudon, cultivateur, âgé
de vingt trois ans, mariés et habitant de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
d'homme. Premier témoin Jean Monodan, fermier,
âge de cinquante ans, second témoin Jean
Faugère, boulanger, âgé de cinquante sept
ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi
faite par le père de l'enfant. J'ai signé après
lecture
Le notaire, Louis de la Roche, par moi, Charles
Lafayette, maire de St André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.
Jean Esquirol, juge de paix, par moi, Charles
Lafayette, maire de St André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Du 14^e Juin 1856
n° 36
Jules Boyon

Du quatorze juin mil huit cent
cinquante six, à quatre heures du soir
Acte de naissance de Julie Boyon, née
hier à six heures du soir à St Julien
dans cette commune, fille légitime de
Jean Boyon, cultivateur, âgé de vingt deux
ans et de Marie Guibost, cultivatrice, âgée
de vingt quatre ans, mariés et habitant
de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
d'homme. Premier témoin Elie Bouchon, cultivateur,
âge de trente trois ans, second témoin
Joseph Boyon, cultivateur, âgé de vingt sept ans,
habitants de cette commune. Sur la réquisition
et présentation à moi faite par le père de l'enfant
J'ai signé après lecture de l'acte. Le notaire, Louis
de la Roche, par moi, Jules Boyon, maire de St Julien,
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Du 18 Juin 1856
n° 37



Mairie Courmoulin

Du dix huit juin mil huit cent cinquante
six, à cinq heures du soir
Acte de naissance de Marie Courmoulin
née hier à six heures du soir à demeurant
dans cette commune, fille légitime de
Jean Courmoulin, cultivateur, âgé de
trente cinq ans et de Marie Esquirol,
cultivatrice, âgée de trente ans, mariés
et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
femelle. Premier témoin Jacques Monodan,
cultivateur, âgé de soixante deux ans,
second témoin Pierre Monodan, cultivateur,
âge de trente deux ans, habitant de cette
commune.
Sur la réquisition et présentation à
moi faite par le père de l'enfant. Et
après lecture de l'acte, j'ai signé
Le notaire, Louis de la Roche, par moi, Charles
Lafayette, maire de St André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Du 20^e Juin 1856
n° 38
Marguerite Belin

En acte en date du premier
mai mil neuf cent cinq, il est
acté de la venue de Vayle. Grande
Marguerite Belin, veuve
de Charles Arnaud, dont la
naissance est constatée à cette
même date, mariée avec
Jean Belin, dont mariage
est par un acte officiel de
ce jour, à cinq heures mil
neuf cent cinq.

Du vingt quatre juin mil huit cent
cinquante six, à neuf heures du matin
Acte de naissance de Marguerite
Belin, née hier à six heures du
matin, à St André de Cubzac, fille
légitime du sieur Nicolas Belin,
cultivateur de charrues, âgé de
quarante quatre ans, et de Louise Gros,
pailleuse en charres, âgée de vingt huit
ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
d'homme. Premier témoin Jean Baptiste Gigon,
marchand, âgé de cinquante neuf ans,

âgé de cinquante un ans, habitant
de cette commune
Sur la déclaration et présentation
à moi faite par le père de l'enfant
Et ont signé après lecture
Constate suivant l'acte par moi Antoine
Dallage, maire de St André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Antoine Dallage
Gentien Saureroche

Du 21 juillet
N° 42
Jean Escocard

Du vingt un juillet mil huit cent
cinquante six, à trois heures du soir
Acte de naissance de Jean Escocard
Né ce jour à onze heures du matin
à la figure dans cette commune, fils
légitime de Louis Escocard, cultivateur
âgé de trente ans et de Marie Leudra
cultivatrice âgée de vingt sept ans,
mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Christophe Saurin
cultivateur âgé de trente quatre ans, second
témoin Breuchun Cammeun, cultivateur
âgé de trente quatre ans, habitant de cette
commune.

Sur la réquisition et présentation
faite par le père de l'enfant. Et ont
après lecture, déclaré et signé
Constate suivant l'acte par moi
Antoine Dallage, maire de St André
de Cubzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Antoine Dallage

Du 5 Août 1856
N° 43



Marie
Bernardeau

Du cinq Août mil huit cent
cinquante six à huit heures du matin
Acte de naissance de Marie
Bernardeau, née hier à trois heures
du matin à St André de Cubzac, fille
naturelle de père inconnu et de
Chloé Bernardeau, sans profession
non mariée et habitante de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin François Saureroche
ex militaire âgé de cinquante un ans,
second témoin Gabriel Coustige, cultivateur
âgé de cinquante un ans, habitant
de cette commune.

âgée de
vingt trois ans
Saureroche
Gentien
Dallage

Sur la réquisition et présentation
à moi faite par la dame Genevieve Marie
Bernardier, accouchée de ce enfant à
St André de Cubzac. Et ont signé après lecture
Constate suivant l'acte par moi Antoine
Dallage, maire de St André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.
Genevieve Bernardier
Gentien Dallage

Du 6 Août 1856
N° 44

Marie
Blaquière

Du six Août mil huit cent cinquante
six, à six heures du soir
Acte de naissance de Marie Blaquière
née hier à onze heures du soir à St
André de Cubzac, fille légitime de
François Blaquière, cultivateur âgé
de quarante ans et de Catherine
Gujan âgée de trente six ans, mariés
et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
féminin. Premier témoin Jean
Mendern, ferronnier âgé de
cinquante ans, second témoin

Jacques Vigi, boulanger âgé de
 quarante ans, habitant de cette
 commune
 Sur la réquisition et présentation
 à moi faite par le père de l'enfant
 Et ont signé après lecture
 Constaté suivant la loi par moi Antoine
 Salze, maire de St André de Lubac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil
 Marquière Moudon Dubac

Du 12 Elvâ 1856
 n° 48
 Marie Févier

Du 12 Elvâ 1856
 n° 48
 Marie Févier
 Cete de naissance de Marie Févier
 née hier à huit heures du soir
 à St André de Lubac, fils légitime
 de Pierre Févier, cultivateur âgé de
 vingt-deux ans et de Jeanne
 Gégry, sans profession, âgée de
 vingt ans, mariés et habitants
 de cette commune
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être
 masculin - Premier témoin Jean
 Allent, ferblantier âgé de quarante
 cinq ans, second témoin Raymond
 Gerbier, garde-champêtre âgé de
 quarante six ans, habitants de cette
 commune - Sur la déclaration et
 présentation à moi faite par le père
 de l'enfant. Et ont signé après lecture
 Constaté suivant la loi par moi Antoine
 Salze, maire de St André de Lubac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil
 Marquière Moudon Dubac

Marquière Moudon Dubac
 Gerbier

Du 14 Elvâ 1856
 n° 46
 Emmanuël Juret

Du quatorze Elvâ ou huit cent cinquante
 six à quatre heures du soir
 Cete de naissance d'Emmanuël Juret,
 né ce jour à une heure du soir à Saint
 André de Lubac, fils légitime d'André
 Juret, carrier âgé de trente ans et de
 Catherine Verdale, couturière âgée de
 vingt-trois ans, mariés et habitants de
 cette commune
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
 Premier témoin Jean Dupon, charpentier
 âgé de quarante deux ans, second témoin
 Jacques Valmet, bûcheron âgé de cinquante
 six ans, habitants de cette commune
 Sur la réquisition et présentation à moi faite
 par le père de l'enfant. Et ont, après lecture
 de la loi, déclaré me savoir signer
 Constaté suivant la loi par moi Antoine
 Salze, maire de St André de Lubac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil
 Dubac

Du 18 Elvâ 1856
 n° 47
 Anne Benet

Du dix huit Elvâ mil huit cent
 cinquante six à neuf heures du matin
 Cete de naissance d'Anne Benet
 née ce jour hier à huit heures du soir
 au Siroy de cette commune, fille
 légitime de Roger Benet, cultivateur
 âgé de trente sept ans et de Marie
 Coupelin, sans profession, âgée de
 dix-neuf ans, mariés et habitants de
 cette commune
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
 Premier témoin Jacques Dupon, cultivateur
 âgé de quarante quatre ans, second
 témoin Jean Gerbier, cultivateur âgé de
 vingt quatre ans, habitants de cette

Dupon Gerbier

Commune. Sur la réquisition et
 présentation à moi faite par le père
 de l'enfant. Et a signé lesdits père, mère
 et témoins qui ont déclaré ne savoir les
 constats suivants la loi par moi, Antoine
 Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

sonet

Du 1^{er} 7^{bre} 1856
 n^o 49

Du premier septembre mil huit
 cent cinquante six, à onze heures du matin
 Cete de naissance de Jacques Etienne
 Jocequellot, né hier à trois heures, du
 ven à St. André de Cubzac, fils légitime
 de Joseph Jocequellot, cultivateur âgé
 de quarante trois ans et de Jeanne
 Dubois, sans profession âgée de
 trente huit ans, mariés et habitants
 de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin François Sausseroche,
 cultivateur âgé de cinquante un ans, premier
 témoin, Gabriel Gantier, cultivateur âgé
 de cinquante un ans, habitants de cette
 commune.

Sur la réquisition et présentation à moi
 faite par la dame veuve Petit, accouchée
 demeurant à St. André de Cubzac. Et ont signé
 après lecture.

Constats suivants la loi par moi, Antoine
 Dalzac, faisant les fonctions d'officier public
 de l'état civil, maire de St. André de Cubzac
 veuve Petit

Sausseroche Gantier Dalzac

Du 7^{bre} 1856
 n^o 59
 Marie Marcès

Du huit septembre mil huit cent
 cinquante six, à huit heures du matin
 Cete de naissance de Marie Marcès
 née ce jour à une heure du matin, à
 St. André de Cubzac, fille légitime
 d'Etienne Marcès, menuisier âgé de
 cinquante sept ans et de Marie
 Anquet âgée de vingt cinq ans, mariés
 et habitants de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Jean Ellant, cultivateur
 âgé de quarante cinq ans, second témoin
 Raymond Gortier, garçon champêtre âgé
 de quarante six ans, habitants de cette
 commune.

Sur la réquisition et présentation à moi
 faite par le père de l'enfant. Et ont signé
 après lecture.

Constats suivants la loi par moi, Antoine
 Dalzac, maire de St. André de Cubzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Ellant Gortier Dalzac

Du 12^{bre} 1856
 n^o 60
 Elisabeth
 Lagarde

Du douze septembre mil huit cent
 cinquante six, à deux heures du soir
 Cete de naissance d'Elisabeth Lagarde
 née hier à huit heures du soir à Saugeac
 dans cette commune, fille légitime de
 Jean Lagarde, cultivateur âgé de trente
 trois ans et de Jeanne Grelot, cultivateuse
 âgée de vingt huit ans, mariés et
 habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Pierre Grelot, cultivateur
 âgé de cinquante huit ans, second témoin

Jean Prouhon, cultivateur âgé de trente
cinq ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation
meinfante par le père de l'enfant.
Et ont, après lecture, déclaré ne savoir
signer.

Comstaté suivant la loi permise
Dulge, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulge

N^o 91
Du 17-7-1856

Du dix sept septembre mil huit cent
cinquante six à dix heures du matin.

Acte de naissance d'Elme Elgar née
de jour à deux heures du matin à la
Mue dans cette commune, fille légitime
de Jean Elgar, cultivateur âgé de
quarante ans et de Jeanne Meynard,
cultivatrice âgée de quarante deux
ans, mariés et habitant de cette
commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être
femelle. Premier témoin, Meynard
Jean, cultivateur âgé de vingt sept
ans, second témoin Lombert Demard,
cultivateur âgé de cinquante six ans,
habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation
auprès faite par le père de l'enfant.
Et ont, après lecture, déclaré ne savoir
signer.
Comstaté suivant la loi permise
Dulge, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulge

Du 18-7-1856
N^o 92

Marie Vigorie

Marié à Bordeaux
le 14 mai mil huit cent cinquante
trois avec Bertrand Magnan
de vingt quatre ans mil
neuf cent vingt trois
de Culzac

Du dix huit septembre mil huit cent
cinquante six à six heures du soir

Acte de naissance de Marie
Vigorie, née hier à six heures du soir
au Chauvin dans cette commune, fille
légitime de Jean Vigorie, marin âgé de
trente un ans et d'Elme Jutel, sans
profession âgée de vingt deux ans, mariés
et habitant de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle.
Premier témoin Guinaudie Pierre
journalier âgé de quarante deux ans,
second témoin Lombert Jean, charretier
âgé de trente six ans, habitant de cette
commune.

Sur la réquisition et présentation
auprès faite par le père de l'enfant. Et ont, après
lecture, déclaré ne savoir signer.
Comstaté suivant la loi permise, Antoine
Dulge, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulge

Du 21-7-1856
N^o 93

Nicolas Melle

Du vingt un septembre mil huit cent
cinquante six à trois heures du matin.

Acte de naissance de Nicolas Melle né
hier à cinq heures du soir à St. André
de Culzac, fils légitime de Jean Melle,
marchand forgeron âgé de trente cinq
ans et de Suzanne Denis, sans profession
âgée de vingt sept ans, mariés et
habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin François Sauvage,
ex militaire âgé de cinquante un ans,
second témoin Gabriel Gentier,

habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation
faite par le père de l'enfant.
Et ont, après lecture,
constaté suivant la loi par moi, Antoine
Dulque, maire de St. André de Lubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil
de la commune de
Lubzac

Le 27-8-1856
N. 54
Pierre Merugnon

Du vingt-sept Octobre mil huit cent
cinquante six à neuf heures du soir
Acte de naissance de Pierre Merugnon
né hier à minuit aux d'Arès de cette
commune, fils légitime de Jean
Merugnon, cultivateur âgé de trente
un ans et de Jeanne Pécougnas, cultivateuse
âgée de trente-cinq ans, mariés et
habitant de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être
masculin. Premier témoin, Jean
Doulgnac, cultivateur âgé de cinquante
neuf ans, second témoin, Jean
propriétaire âgé de soixante-trois
ans, habitant de cette commune.
Sur la déclaration et présentation
faite par le père de l'enfant.
Et ont, après lecture, déclaré être
Signer.

Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Dulque, maire de St. André de Lubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil
de la commune de
Lubzac

Le 27-8-1856
N. 55
Marie Dupuy

Du vingt-sept Octobre mil huit cent
cinquante six à dix heures du matin
Acte de naissance de Marie Dupuy
née hier à onze heures du matin de
Jean Dupuy, fils légitime de Jean Dupuy
et de Marie Durat, âgée de
trente-cinq ans, mariés et habitant de
cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Durat, marié, âgé
de soixante-deux ans, second témoin
Pierre Bernier, cultivateur âgé de
quarante-cinq ans, habitant de cette
commune.

Sur la déclaration et présentation
faite par le père de l'enfant. Et ont, après
lecture, déclaré être Signer.

Lubzac

Le 30-8-1856
N. 56
Elisabeth Gontier

Du trente Octobre mil huit cent
cinquante six à neuf heures du matin
Acte de naissance d'Elisabeth Gontier
née hier à huit heures du soir de
Jean Gontier, fils légitime de Jean Gontier
et de Marie Sicaud, âgée de
cinquante ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Moncun, forgeron
âgé de cinquante ans, second témoin
Jean Sicaud, cultivateur âgé de cinquante-sept
ans, habitant de cette commune.

approuvé
Cinqmats
vingt-neuf
Nouveau

Sur la déclaration et présentation
mei faite par le père de l'enfant. Et
signé après lecture.
Constatae suivant la loi par moi
Antoine Dalzac, faisant les fonctions
d'officier public, maire de St. André
de Calzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

De 2-9-1856
N. 58
Jeanne Giraud

Deux novembre mil huit cent
cinquante six, à midi.
Acte de naissance de femme Giraud
née avant hier à neuf heures en son
domicile par moi dans cette commune
fille légitime de Jean Giraud, cultivateur
âgé de quarante ans et de femme
Coursaud, cultivatrice âgée de trente
trois ans, mariés et habitant de cette
commune.

Décédé à la
Brière (Piroude)
le huit octobre
mil neuf cent qua-
rante huit.
Le treize octobre
mil neuf cent qua-
rante huit.
Le Maire

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Gantier Jean, cultivateur
âgé de vingt-deux ans, second témoin Jean
Mallard Jean, cultivateur âgé de
seize ans, habitant de cette
commune.

Sur la réquisition et présentation à moi
faite par le père de l'enfant. Et après
lecture, d'écouter nos oreilles signer
Constatae suivant la loi par moi Antoine
Dalzac, maire de St. André de Calzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

De 3-9-1856
N. 58
Pierre Courcaut

De trois novembre mil huit cent
cinquante six, à neuf heures. D'après
Acte de naissance de Pierre Courcaut
né hier à une heure du soir à St. André
de Calzac fils légitime de François
Courcaut, et de Blanche âgée de trente
deux ans et de Marie Murant, sans
profession âgée de dix-huit ans, mariés
et habitant de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Allant, cultivateur âgé
de quarante-cinq ans, second témoin Jean
Mendour, ferronnier âgé de cinquante
ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant et après lecture
Constatae suivant la loi par moi Antoine
Dalzac, maire de St. André de Calzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Pascal père Dalzac
Nouveau

De 7-9-1856
N. 59
Jean Ertur
Ferrant

De sept novembre mil huit cent
cinquante six, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Jean Ertur
Ferrant, né avant hier à six heures
du soir à St. André de Calzac, fils
légitime de Jean Ferrant, marchand
épicerie âgé de trente-cinq ans, et de
Jeanne Roné âgée de quarante ans,
sans profession âgée de trente-quatre
ans, mariés et habitant de cette
commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin François Sauveroch,
ex militaire âgé de cinquante ans,
second témoin Gabriel Gantier,

17 novembre 1556
marché royal
Saureroche
Gentier

Sur la réquisition et présentation
muni faite par le père de l'enfant
Et ont signé après lecture
Constable suivant la loi par moi, Constant
Salgar, maire de St. Etienne de Calque, faisant
les fonctions d'officier public de l'état
civil

Saureroche
Durant père Gentier

Du 16-9-1556
N° 69
Elisabeth Genam

Le seize novembre mil huit cent
cinquante six, à trois heures du jour
Acte de naissance d'Elisabeth de neu-
nichier à six heures du matin à Calque
dans cette commune, fille légitime de
Jean de neuar, tonnelier âgé de vingt
quatre ans et de Marie de laque, sans
profession, âgée de vingt-deux ans
mariés et habitants de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin, Jean Meurdin, premier
âgé de cinquante ans, second témoin
Jean Allant, ferblantier âgé de
quarante cinq ans, habitants de cette
commune.

Sur la déclaration et présentation
muni faite par le père de l'enfant.
Signé après lecture.

Constable suivant la loi par moi, Constant
Salgar, maire de St. Etienne de Calque, faisant
les fonctions d'officier public de l'état
civil

Me ouï ou
J. Allant
Salgar

Du 24-9-1556
N° 68
Vincents Ernest
Durant

Du vingt quatre novembre mil huit cent
cinquante six, à cinq heures du soir
Acte de naissance de Vincent Ernest
Durant, né ce jour à quatre heures
du matin à St. Etienne de Calque, fils
légitime de Monsieur Pierre Cuyone
Durant, négociant âgé de trente-sept
ans et de dame Coélaide St. Cricq, sans
profession, âgée de trente ans, mariés et
habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin, François Saureroche, ex-
militaire âgé de cinquante six ans, second
témoin, Gabriel Gentier, Sabotier âgé
de cinquante six ans, habitants de cette
commune. Sur la réquisition et
présentation a été faite par le père de
l'enfant. Et ont signé après lecture.

Constable suivant la loi par moi, Constant
Salgar, maire de St. Etienne de Calque, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil
Saureroche
Durant
Gentier
Salgar

Du 27-9-1556
N° 69
Elisabeth Péziat

Le vingt sept novembre mil huit cent
cinquante six, à sept heures du soir
Acte de naissance d'Elisabeth Péziat
née ce jour à six heures du matin
à St. Etienne de Calque, fille légitime de
Pierre Péziat, charbonnier âgé de
vingt-sept ans et de Jeanne Scular, sans
profession, âgée de dix-neuf ans, mariés
et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin, Raymond Gerlier,
garde champêtre âgé de quarante six
ans, second témoin, Jean Allant,
ferblantier âgé de quarante cinq ans,

habitants de cette commune.
Sur la déclaration et présentation
faite par le père de l'enfant. Et
signé après lecture.

Constata suivant le loi par moi, Antoine
Dulac, maire de St. Eloi de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Le dix sept novembre mil huit cent
cinquante six, à trois heures du soir.
C'est de naissance de Berthe Cardieu
née hier à deux heures du soir à laque
dans cette commune, fille légitime de
Bernard Cardieu, tonnelier âgé de vingt
neuf ans et de Jeanne Sincan, sans
profession âgée de vingt deux ans, mariés
et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jacques Vielmet, tisserand
âgé de cinquante six ans, second témoin
Jean Seyran, charpentier âgé quarante
deux ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à moi
faite par le père de l'enfant et asigné
deux témoins, les témoins qui ont
déclaré, après lecture, ne savoir le
nom de l'enfant.

Constata suivant le loi par moi,
Antoine Dulac, maire de St. Eloi
de Culzac, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Bernard Cardieu père
Dulac

Du 16. Dec. 1856
n° 64

Pierre Berrière
mari

Dulac

approuvé en
montré nul.

Dulac

Du 16. Dec. 1856
n° 65

François Sandron

Du seize décembre mil huit cent
cinquante six, à onze heures du soir.

C'est de naissance de Pierre Berrière
né ce jour à midi, à l'église dans cette
commune, fils légitime de Bertrand
Berrière, cultivateur âgé de vingt
quatre ans et de Maria Berrière,
cultivatrice âgée de vingt deux ans,
mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Daromont, cultivateur
âgé de quarante quatre ans, second
témoin Pierre Sandron, cultivateur
âgé de soixante deux ans, habitants de
cette commune.

Sur la requête et présentation à moi
faite par le père de l'enfant. Et ont, après
lecture, déclaré ne savoir signer.

Constata suivant le loi par moi, Antoine
Dulac, maire de St. Eloi de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulac

Du seize décembre mil huit cent
cinquante six, à trois heures du soir.

C'est de naissance de Françoise Sandron
née hier à une heure du soir à Saint
Eloi de Culzac, fils légitime de Jean
Sandron, bouvier âgé de quarante
quatre ans et de Léonore Blondin sans
profession âgée de trente cinq ans,
mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin François Sauveroché,
ex militaire âgé de cinquante un ans,
second témoin, Gabriel Gantier, sabotier

Du 27. Dec. 1856
n° 63

Berthe Cardieu

Dulac

Dulac

Dulac

Dulac

Dulac

âge de cinquante un ans, habitant de cette commune.
 Sur la réquisition et présentation armée faite par le père de l'enfant. Et ont été constatés suivants la loi par moi le Maire de St. André de Calvay, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.
Rossieroch Gonthier

André de Calvay

Du 13-X-1856 Du seize de Dix-huit Décembre mil huit cent cinquante six, à quatre heures du soir.

Acte de naissance de Pierre Armand né hier à dix heures du matin à la commune de Bernand Armand, cultivateur âgé de trente cinq ans, et de Marie Freum, cultivatrice âgée de vingt cinq ans, mariés et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Jean Seyren, cultivateur âgé de quarante deux ans, second témoin Jacques Vilmet, tisserand âgé de cinquante six ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition et présentation armée faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture, été constatés suivants la loi par moi le Maire de St. André de Calvay, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

approuvé
deux mots
rayés nuls.

Calvay

Et ont été constatés suivants la loi par moi le Maire de St. André de Calvay, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Calvay

Du 29-X-1856 Du vingt-neuf Décembre mil huit cent cinquante six, à trois heures du soir.
 Acte de naissance de Elm-Bernsaud née ce jour à six heures du matin, seigneur de cette commune, fille légitime de Jean Bernsaud, cultivateur âgé de trente sept ans et de femme Verquillères, cultivatrice âgée de trente deux ans, mariés et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Pierre Elie, cultivateur âgé de trente sept ans, second témoin Pierre Daramont, cultivateur âgé de cinquante neuf ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation armée faite par le père de l'enfant. Et a été constaté par moi le Maire de St. André de Calvay, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Boursay père Calvay

Département de la Gironde Arrondissement de Calvay, le trente un décembre mil huit cent cinquante six au soir.

Calvay

Commune de St. André de Calvay. Cible des actes de naissance.

Année	Noms et prénoms des nouveaux nés	Dates des naissances.
1856.	Ernaud Pierre	13-X ^{bre}

B	
Barrière Pierre	16 Juin
Beaupertuis Jean Georges	17 mai
Béchard Marie Joséphine	14 juillet
Belin Marie Marguerite	24 Juin
Berard Marie	3 février
Bijet Elisabeth	27-9 bre
Blagiere Marie	6 Août
Bennet Anne	18 id
Bonnesteau Marie	5 id
Bourricaud Catherine	19 mars
Boursaud Anne	29-5
Brice Marie	3 janvier
C	
Captain Marie	13 mars
Charrier Jean Felix	16 Avril
Chiron Jeanne Elisabeth	24 mai
D	
Degas Marie	2 février
Douchaud Catherine	30 Avril
Désages Médard	id id
Dupuy Marie	27-3 bre
Durandthuy Pierre François	31 mars
Durandthuy Vincent Ernest	24-9 bre
Dutel Marie	31 mars
E	
Ezien Elisabeth	10 juin
Ezier Anne	17-7 bre
F	
Ferrant Jean Ertur	7-9 bre
Fiquier Pierre	9 Août
Freston Jean	3 mars
Furcadet Pierre	3-9 bre
Furet Marie	28 janvier
Furet Oisneau	14 Août

G	
19 Gachet Jean	14 juillet
Gillet Jeanne	20 avril
Giraud Jeanne	2-9 bre
14 Giraud Jacques	16 janvier
Giraud Jeanne	3 mars
15 Giraud Etienne	19 mars
Geantier Elisabeth	30-5 bre
Geisler Marie	13 mars
Guichard Catherine	10 id
16 Jacquellot Jacques Adolphe	10-7 bre
17 Jouin Joseph	31 avril
Lechaize Melanie	29 février
Lafont Jeanne	7 janvier
Lagarde Elisabeth	12-7 bre
18 Lemoine Jean François	16-7 bre
19 Lemoine Catherine Jules	12-7 bre
20 Marcoz Marie	3-7 bre
21 Melle Nicolas	25 id
22 Meugnean Pierre	27-3 bre
N	
Nouguère Eugénie	13 Avril
O	
23 Olivier Laurent	31 janvier
P	
Popeau Elisabeth	16-9 bre
Petit Jeanne	26 mars
Peyron Marie Ismène	7 id
Peyron Julie	14 juin
R	
Rousseau Anne	14 février
Ruade Marie	15 mars

23	S. Soulas Pierre Co.	8 avril
	Bardieu Berthe	27 - 9 bre
	Beynat Marie	28 avril
	Chusman Marie	18 juin
24	Crocq Jean V.	21 juillet
25	Vicard Jean	27 janvier
26	Vigé Demecis	9 mai
	W. Sironille	19 juillet
	Wignerie Marie	18 - 7.

Closé et arrêté conformément aux
actes de naissance, la présente table
par nous, Maire de St. André de Salaz.

Palpac